

Fonds d'investissement climatiques

FIP/SC.10/5
11 avril 2013

Réunion du Sous-comité du FIP
Washington D.C.
1^{er} mai 2013

Point 6 de l'ordre du jour

**MODALITES D'EVALUATION ET DE NOTIFICATION DES RESULTATS DANS LES PLANS
D'INVESTISSEMENT APPROUVES DU FIP**

DECISION PROPOSEE

Ayant pris connaissance du document FIP/SC.10/5, *Modalités d'évaluation et de notification des résultats dans les plans d'investissement approuvés du FIP*, et tenu compte des conclusions qui y sont exposées, Le Sous-comité du FIP prie l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et les gouvernements des pays pilotes, de :

- a) simplifier l'actuel cadre de résultats du FIP pour y inclure un jeu d'indicateurs convenus, à l'échelle des projets, correspondant aux éléments de REDD+ (à savoir déboisement, dégradation des forêts, gestion durable des forêts et accroissements des stocks de carbone forestiers) ;
- b) préparer des fiches explicatives sur les indicateurs clés ainsi que des tableaux de résultats pour l'évaluation et le suivi des réalisations, afin d'en faciliter l'utilisation ; et,
- c) proposer un calendrier pour la préparation des plans de travail des pays pilotes en vue du suivi et de l'établissement de rapports sur les indicateurs clés convenus.

L'Unité administrative des CIF est invitée à faire rapport au Sous-comité, à sa prochaine réunion, sur l'évolution de ces travaux.

En outre, le Sous-comité du FIP demande à l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, d'apporter une assistance aux pays pilotes du FIP pour les aider à évaluer et à rapporter les résultats du FIP, et de créer ainsi des occasions permettant de partager les leçons nouvelles, d'évoquer les difficultés et de mettre à leur disposition des outils méthodologiques et des outils de gestion des connaissances.

RESUME ANALYTIQUE

1. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'approche complète et normalisée de suivi et de notification des résultats dans les sept pays pilotes du FIP qui ont des plans d'investissement approuvés. Les différences d'approche reflètent dans une certaine mesure la diversité des contextes, des démarches et des priorités définies par chacun des pays. Tous les pays considèrent les investissements du FIP comme une contribution à des programmes de plus grande envergure qui visent à réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, ou à des programmes ayant pour but d'améliorer la gestion des forêts et de l'agriculture. De ce fait, chaque pays concentre son action sur celui ou ceux des aspects de REDD+¹ auxquels ils sont confrontés, de même que chacun d'eux choisit de répondre aux problématiques REDD+ par une stratégie propre qui est dictée par le contexte national et les autres initiatives en cours.
2. Bien que la plupart des pays indiquent dans leur plan d'investissement qu'ils comptent reprendre la structure de l'actuel cadre de résultats du FIP, la diversité des objectifs d'investissement étend le cadre de suivi et de notification, tout en limitant les possibilités d'harmonisation des méthodes d'évaluation et de mesure dans les huit programmes pilotes du FIP.
3. En dépit des différences qui caractérisent l'utilisation des ressources du FIP par les pays dans le contexte de REDD+, on y trouve aussi d'importants points communs. Tous les pays ont axé leurs interventions sur les principaux facteurs à l'origine de l'évolution du couvert forestier — déboisement et dégradation — et tous ont engagé des mesures qui s'inscrivent dans le *continuum REDD+*.
4. La diversité des approches constitue une occasion unique pour gérer les connaissances et bâtir une base expérientielle dans tout un éventail de conditions et de situations. Le FIP doit se doter d'un cadre d'intervention qui exploite ces différences pour guider le processus d'élaboration et d'exécution des investissements. Cela sous-entend de mettre en place un cadre de notification qui intègre cette diversité, tout en favorisant une intercomparabilité des projets, dans les plans d'investissement d'un même pays tout autant qu'entre les plans de différents pays dans le continuum REDD+.
5. En outre, cette diversité pourrait être structurée en fonction du stade où chaque plan d'investissement aborde les différentes composantes REDD+, ce qui permettrait d'effectuer des rapprochements entre les indicateurs. L'une des façons d'introduire plus de cohésion et de similitudes dans le cadre de suivi et de résultats pour l'ensemble des pays serait de tirer parti des contributions spécifiques des projets/programmes à un système de mesure REDD+/AFoLU (agriculture, foresterie, et autres utilisations des sols).
6. Sept aspects généraux du suivi et de la notification semblent se prêter particulièrement bien à une évaluation cohérente et compatible des résultats, au niveau des projets, dans les huit plans d'investissement.

¹ REDD+ - Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ; gestion durable des forêts et accroissement des stocks de carbone forestiers.

Évolution du couvert forestier REDD+ et émissions/absorptions de gaz à effet de serre

7. Ce premier aspect concerne la mesure et la notification des modifications du couvert forestier imputables au déboisement/dégradation ou l'accroissement du couvert forestier dû aux plantations forestières ou à des opérations de reboisement. Il est rattaché aux mesures connexes des émissions ou des absorptions de gaz à effet de serre (GES). Il s'agit d'une mesure quantitative qui peut être considérée comme un indicateur clé.

Gestion des forêts

8. Le deuxième élément à mesurer concerne l'évaluation des progrès en matière de gestion des forêts. La plupart des plans d'investissement comportent un élément plus ou moins développé de gestion des forêts, que ce soit au moyen de politiques et de programmes nationaux, ou d'actions de proximité reposant sur des stratégies de gestion durable ou de gestion communautaire des forêts. L'accès à l'information et la transparence sont des aspects connexes qui sont évoqués dans la plupart des plans. La gestion des forêts est l'un des éléments de REDD+ étant donné qu'elle contribue de manière importante à ralentir l'amenuisement des stocks de carbone, tout en favorisant leur constitution. Ce domaine est également source de possibilités en ce qui concerne les moyens de subsistance, l'administration locale des forêts et l'évolution des régimes fonciers.

Gouvernance forestière

9. La gouvernance forestière est un élément central de REDD+ qui s'applique à toutes les échelles, du niveau national à l'échelon communautaire. Bien que cet aspect ne soit pas abordé dans les plans d'investissement de tous les pays pilotes du FIP, il y est souvent dit que la gouvernance et les droits de propriété sont d'une importance fondamentale pour engendrer de véritables changements.

Régimes fonciers et droits de propriété

10. Lors même que l'on pourrait classer ces questions, et les mesures auxquelles elles donnent lieu, au chapitre de la gouvernance, elles font souvent l'objet d'un traitement distinct pour souligner leur importance au regard de REDD+. Les régimes fonciers et les droits de propriété sont des aspects cruciaux à mesurer, notamment dans le contexte de l'accès aux terres des femmes et des peuples autochtones.

Moyens de subsistance, pauvreté et revenus

11. La contribution du FIP à l'amélioration des moyens de subsistance, au recul de la pauvreté et à l'accroissement des revenus constitue un indicateur ou une mesure des avantages annexes dans la mesure où elle est définie comme telle dans l'objectif du FIP. La plupart des pays s'attacheront à obtenir ces avantages annexes au moyen des aides financières du FIP.

Biodiversité et autres retombées positives sur l'environnement

12. Certains pays ont mentionné la préservation de la biodiversité comme un important résultat annexe, tandis que d'autres font état de retombées positives sur d'autres ressources naturelles, par exemple la protection des ressources en eau.

Capacités techniques et humaines

13. Les capacités techniques et humaines sont d'une importance critique pour faire progresser l'action menée au titre de REDD+. L'un des aspects du renforcement des capacités techniques concerne la production de données de base, les mesures et les systèmes d'information. Compte tenu de l'importance des capacités techniques et humaines, il est suggéré de définir un indicateur clé d'ordre qualitatif, accompagné d'une fiche d'évaluation.

14. Compte tenu des conclusions énoncées dans le rapport *Overview of Current Approaches to Measuring and Reporting Results in endorsed FIP Investment Plans*, et pour faire progresser les travaux visant à améliorer les résultats du FIP, il est proposé que l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD et les gouvernements des pays pilotes, s'emploie, d'ici la prochaine réunion du Sous-comité du FIP, à :

- a) simplifier l'actuel cadre de résultats du FIP pour y inclure un jeu d'indicateurs convenus, à l'échelle des projets, correspondant aux éléments de REDD+ ;
- b) préparer des fiches explicatives sur les indicateurs clés ainsi que des tableaux de résultats pour l'évaluation et le suivi des réalisations afin d'en faciliter l'utilisation ; et,
- c) proposer un calendrier pour la préparation des plans de travail des pays pilotes en vue du suivi et de l'établissement de rapports sur les indicateurs clés convenus.

15. En outre, il est proposé que l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, apportent une assistance aux pays pilotes du FIP pour les aider à évaluer et à rapporter les résultats du FIP, et créent ainsi des occasions permettant de partager les leçons nouvelles, d'évoquer les difficultés et de mettre à leur disposition des outils méthodologiques et des outils de gestion des connaissances.